



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Service Commande Publique et Finance**

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : Mission d'organisation et de coordination logistique et technique pour la réalisation des manifestations culturelles de la ville de Carpentras – année 2021

Lot n°3 : Anim'art 2021 – décembre 2021

La présente procédure a pour objet exclusivement le lot n°3.

Le lot n°1 Trans'art n'a pas fait l'objet d'une consultation pour l'année 2021. Le lot n°2 Anim'art pour la période de février à mai 2021 a fait l'objet d'une précédente consultation et à été attribué.

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

4 – Durée du marché : du 3 décembre au 9 décembre 2021 inclus.

5 – Délai d'exécution : Fin de montage le jour de chaque spectacle programmé – fin du démontage à l'issue de chaque spectacle.

6 - Date limite de remise des offres : vendredi 22 octobre 2021 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 10 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :

Le candidat retenu sera celui qui aura proposé l'offre jugée économiquement la plus avantageuse. La sélection sera effectuée en fonction des critères énoncés ci-après, avec leur coefficient de pondération :

1 - **Prix** – Noté sur 20 (Pondération 70 %)

2 - **Valeur technique de l'offre** c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir les prestations demandées – Noté sur 20 (Pondération 30 %), jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- Qualité du matériel mis en place (note sur 5)
- Capacité d'adaptabilité et de réactivité (par exemple, en cas de nécessité de matériel supplémentaire non prévu ou de demandes imprévues du régisseur) : le candidat indiquera le délai d'intervention (note sur 5)
- Moyens humains et techniques sur site (note sur 10)

Le candidat devra fournir **obligatoirement** un devis détaillé par manifestation ou intervention sous peine de rejet de son offre.

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : mercredi 29 septembre 2021

Le Maire,
Serge Andrieu